

Yaoundé, le 27 janvier 2017

Association Forêts et Développement Rural (FODER)

BP: 11417 Yaoundé Cameroun

Nouvelle route Bastos Immeuble SNV

Tel : 00 237 22 00 52 48

Email : forest4dev@gmail.com

Site internet : www.forest4dev.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Certificat de Légalité : le Ministère marque un pas de plus dans le processus de mise en œuvre de l'APV-FLEGT

Le 16 janvier 2017, le Ministère en charge des Forêts et de la Faune (MINFOF) a annoncé qu'il vient d'émettre les premiers certificats de légalité. Huit entreprises du secteur privé forestier sont bénéficiaires, il s'agit de : [ALPICAM](#), Société Forestière et Industrielle de Lokoundjé ([SFIL](#)), Centre Industriel Forestier de Mindourou Sarl ([CIFM](#)), Green Valley Incorporation ([GVI](#)), Cameroon Agricultural and Forestry Exploitation Company ([CAFECO](#)), Société Industrielle de Mbang ([SIM Ahala](#), [SIM Lomié](#)), [SEFECAM](#). En d'autres termes, les activités menées par ces entreprises forestières, toutes des unités de transformation de bois, sont conformes aux exigences citées dans les articles 12 et 15 de l'arrêté n°004/MINFOF du 23 février 2013 fixant les critères et les modalités de délivrance des certificats de légalité dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT pour une durée d'un an.

La délivrance de ces certificats de légalité a lieu dans un contexte où l'avenir de l'APV-FLEGT reste problématique au Cameroun pour les parties impliquées qui estiment que la volonté politique du Gouvernement reste un facteur bloquant la bonne marche du processus. En délivrant ces certificats, le MINFOF marque sa volonté à avancer dans la mise en œuvre de l'accord qui reste déterminant dans la lutte engagée contre l'exploitation illégale et l'amélioration de la gouvernance forestière.

Face à cet acte, **l'Association Forêts et Développement Rural (FODER)** qui voit en cela une avancée significative dans le processus de mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun, tient à féliciter le Ministère des Forêts et de la Faune pour sa volonté d'une part, à donner une nouvelle image aux bois d'origine camerounaise sur le marché Européen, et d'autre part à assainir le secteur forestier des activités illégales.

FODER reste convaincue de ce que le processus d'assainissement serait plus efficace si le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières (SIGIF 2^{ème} génération) en cours de développement, était finalisé et opérationnel. D'où l'appel lancé aux différentes parties prenantes de l'accord à conjuguer tous leurs efforts pour plus de célérité dans son aboutissement.